

La Gazette de L'EMPIRE



2^{ème} semestre 2021 / N°42

SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Bonnes fêtes</i>
<i>Page 4 :</i>	<i>Invitation vœux 2022</i>
<i>Page 5 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 6 à 18 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 19:</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 20 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 21 à 30 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 31 à 37 :</i>	<i>Travaux divers</i>
<i>Page 38:</i>	<i>Danger monoxyde de carbone</i>
<i>Pages 39 à 40:</i>	<i>SAGE</i>
<i>Pages 41 à 42:</i>	<i>Service National Universel</i>
<i>Page 43:</i>	<i>Nouvelle opération habitat par la CCPV</i>
<i>Pages 44 à 45:</i>	<i>CAP Jeunes</i>
<i>Page 46:</i>	<i>ADOBUS à Lempire</i>
<i>Page 47 :</i>	<i>Ma Mairie En Poche</i>
<i>Page 48:</i>	<i>Analyse de l'eau</i>
<i>Pages 49 à 50 :</i>	<i>Histoire locale</i>
<i>Pages 51 à 52:</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Page 53:</i>	<i>Humour</i>
<i>Page 54:</i>	<i>Horaires déchèteries</i>
<i>Pages 55 à 56:</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 59 :</i>	<i>Aide mémoire</i>
<i>Page 60:</i>	<i>Félicitations</i>

Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1^{ère} Adjointe, Mme Lydie Puche, Mme Caroline Cazé conseillères municipales, Melle Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier.

A stylized golden tree with leaves and hanging ornaments against a starry night sky. The tree is on the left side, with its branches extending towards the top right. The leaves are small and golden. Several golden ornaments with a diamond pattern are hanging from the branches. The background is a dark blue night sky filled with white stars.

Le Maire,
Le Conseil Municipal
Le personnel communal,

Vous souhaitent
de très bonnes
fêtes de fin
d'année

**LA CÉRÉMONIE DES
VOEUX 2022
AURA LIEU LE
SAMEDI 22 JANVIER
À 18H30
SALLE DE LA MAIRIE.**

**VOUS Y ÊTES
CORDIALEMENT INVITÉS**

Thierry CORNAILLE
MAIRE de LEMPIRE

Sauf avis sanitaire contraire

Le mot du Maire

Mes chers amis, voilà 2021 qui se termine, et nous avons l'impression de nous retrouver dans la même situation sanitaire que l'an dernier. Personnellement, je ne pense pas. Certes, nous devons, plus que jamais, faire très attention aux gestes barrières que sont le masque et la distanciation physique. Mais que d'avancées positives grâce au vaccin qui nous est proposé. Que certains aient une réticence, au départ, sur un nouveau vaccin et ses éventuels effets secondaires, je le comprends. Mais aujourd'hui, nous avons le recul suffisant pour constater que les hospitalisations les plus sévères correspondent à ceux qui ne sont pas vaccinés. Ne jouons pas avec les risques, et essayons de limiter le débordement des services hospitaliers, qui ne sont déjà pas, en temps normal, en situation d'excellence. Pour ceux qui n'ont pas encore fait la démarche, et j'ignore si c'est le cas à Lempire, je ne peux que vous inciter à vous faire vacciner. Je n'ai pas d'autres pouvoirs que ma conviction. L'année 2021 n'aura toutefois pas été une année blanche pour les actions municipales.

En effet, comme prévu, le réseau de défense contre les incendies a été rénové totalement. C'était une priorité. L'efficacité et la capacité à répondre à ce type de risque ont été dernièrement contrôlées par les services départementaux d'incendie et de secours. Tout est conforme, tant en nombre de points qu'en débit et pression de l'eau sur les bornes installées. C'est rassurant pour un Maire, et ça doit l'être aussi pour la population.

Nous avons également mené à bien toutes les plantations de haies et d'arbres fruitiers, avec un parrainage par les enfants du village. Les premiers entretiens ont débuté, grâce à un taux de reprise exceptionnel. Une poire a même vu le jour. Quelqu'un en a profité sans doute, j'aimerais simplement avoir un retour sur la qualité et le goût de ce premier fruit.

Les travaux de rénovation totale de notre éclairage public ont été réalisés. C'est sans doute ce qui est le plus facile à constater. Changement de couleur d'éclairage en passant du sodium énergivore à la led, spectre d'éclairage plus concentré, mais surtout, le but de cette opération, une diminution des consommations qui devraient se réduire de moitié, et la suppression d'un contrat d'entretien.

Moins visible, nous avons également remplacé le matériel informatique fatigué du secrétariat, en même temps que le changement du fournisseur des logiciels professionnels. Une raison primordiale, le coût exorbitant demandé pour une évolution obligatoire concernant les cotisations salariales.

J'ai également remis en concurrence la société actuelle pour le photocopieur. Résultat, fourniture d'un matériel neuf, toujours en location, mais avec un coût de fonctionnement à la baisse.

Toutes ces opérations ne sont pas anodines. Le but prioritaire étant de diminuer nos dépenses de fonctionnement. Certaines ne peuvent l'être: salaires, cotisations, diverses factures... Il est donc indispensable de traiter les points négociables ou modifiables.

J'avais également proposé une exposition de peintures dans notre salle. Malheureusement peu d'habitants se sont déplacés. C'était pourtant gratuit.

Je rappelle la mise en place d'une application gratuite d'informations: Ma Mairie En Poche. Je vous invite à la télécharger sur votre téléphone portable. Cette application me permet de lancer des alertes, des messages émanant de la mairie, de la CCPV ou de la Préfecture.

Je reste à votre disposition en cas de questions ou de difficultés.

Une cérémonie des vœux est programmée le 22 janvier. Elle sera maintenue, ou pas, selon la situation sanitaire du moment. En cas d'annulation, vous serez informés.

Passez de bonnes fêtes. Prenez bien soin de vous et de vos proches. A bientôt.

Le Maire

Thierry CORNAILLE

11 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et un et le onze août à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. ALVES DA DILVA Benjamin , Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, Mme CAZÉ Caroline M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absent excusé : M. FRAZIER Bruno.

Monsieur M. CAZÉ Laurent est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du deux juin deux mil vingt et un, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – F.D.E. 80 : Adhésion de la Commune de Salouël

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil municipal se déclare : favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville de Salouël.

B – Mise en non valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un travail d'épure de mises en non-valeur a été entrepris avec la trésorerie de Saint-Quentin.

A ce titre il est proposé de mettre en non-valeur une créance concernant une location de salle dont le montant du recouvrement s'élève à 120.01 €

Monsieur le Maire propose de mettre en non-valeur :

- la liste N°4631340512 pour un montant de 120.01 €

Après en avoir délibéré, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire comme indiquée ci-dessus.

C – CDG 02 : dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Vu l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant les centres de gestion à mettre en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes doit être mis en place depuis le 1^{er} mai 2020 dans l'ensemble des administrations pour les fonctionnaires et les agents contractuels. Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret paru au Journal officiel du 15 mars 2020 précise les modalités de ce dispositif qui comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question ;
- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

L'acte instituant ces procédures précise comment l'auteur du signalement :

- adresse son signalement ;
- fournit les faits et éventuellement les informations ou documents de nature à étayer son signalement (quels que soient leur forme ou leur support) ;
- fournit les éléments permettant un échange avec le destinataire du signalement.

Cet acte précise également les mesures revenant à l'administration qui a reçu le signalement pour :

- informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données ;
- garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Chaque autorité compétente doit informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif de signalement et des modalités pour y avoir accès.

L'article 2 du décret prévoit également que le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics relevant de l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, il peut également être confié, dans les conditions prévues à l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, aux centres de gestion..

Le Centre de Gestion de l'Aisne propose ce dispositif à l'ensemble des collectivités et établissements publics, à titre gracieux pour celles et ceux qui y sont affiliés.

L'ensemble des informations est disponible sur le site internet du Centre de Gestion dans un onglet dédié "signalements".

Le Conseil après en avoir délibéré, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion,
- d'informer les agents de ce dispositif.

D – Proposition et conditions de nettoyage du terrain de la propriété communale 23 Grande Rue – Appel à candidature

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du nettoyage de la propriété communale sise 23 Grande Rue à Lempire, il envisage de proposer à des personnes de venir nettoyer la dite propriété. En échange de quoi, la ou les personnes récupérerai(en)t le bois coupé. Ceci permettrait de limiter les frais engendrés par l'intervention d'une entreprise.

Le Conseil Municipal, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, accepte la proposition de Monsieur le Maire. Les conditions suivantes devront être respectées :

- Don du bois en échange de l'abattage et le dessouchage des arbres de l'ensemble de la propriété selon les consignes délivrées par le C.A.U.E.;
- La ou les personnes devra(ont) fournir une attestation « Responsabilité Civile » ;
- La ou les personne(s) intéressée(s) devront se faire connaître à la Mairie avant le 19 septembre 2021 par écrit ;
- Respecter les consignes de la Mairie.

E – Modification du fournisseur du logiciel comptabilité et paie

Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- de remplacer les logiciels de la Mairie, actuellement fournis par la société EKS AE ;
- de changer de fournisseur et de commander les nouveaux logiciels chez N.F.I.

F – Décision Modificative N°02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, l'achat de matériel informatique et de nouveaux logiciels n'ont pas été prévus lors du vote du budget primitif 2021. De ce fait, il convient de voter la décision modificative N°02 suivante :

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, vote la décision modificative N°02 suivante :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| - Article 020 : | - 2 000.00 € |
| - Article 2131, chapitre 21 : | - 650.00 € |
| - Article 2183, chapitre 21 : | + 2 650.00 € |

G – Choix du fournisseur du matériel informatique et choix de l'achat ou de la location

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le matériel informatique a été acheté il y a sept ans et qu'il montre quelques signes de défaillance. Il convient donc de le remplacer.

Le Conseil Municipal, par dix voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de procéder à l'achat d'un ordinateur.

H – Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander les divers devis nécessaires aux opérations envisagées sur le terrain de notre propriété du N°23 Grande Rue, en vue des demandes de subventions à venir.

II – QUESTIONS DIVERSES

A – COURRIERS DIVERS

- Monsieur Julien DIVE, Député, a envoyé un courrier en date du 28 mai 2021 informant les communes qu'elles devront prochainement nommer un « correspondant incendie et secours ».
- Madame le Sous-Préfet a envoyé un courrier en date du 25 mai 2021 co-signé par le Directeur du Pôle Emploi de Saint-Quentin, de la Maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois et la Directrice Adjointe de Cap Emploi, informant les communes de la mise en place du dispositif « Un Jeune, une solution ».
- Madame Pascale GRUNY, Monsieur Julien DIVE et Madame Frédérique MACAREZ ont envoyés leurs remerciements pour l'envoi de la gazette N°41.
- Le S.I.A.E.P. de la haute Cologne a envoyé le compte rendu de la réunion syndicale du 08 juillet 2021.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 03/06/2021 : 10h00, Présentation de l'Adobus au collège de Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 03/06/2021 : 18h00, Conférence des Maire à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/06/2021 : 11h30, Rendez-vous de présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 07/06/2021 : 09h00, Présentation de l'Adobus, à Etreillers, Thierry CORNAILLE ;
- 07/06/2021 : 11h00, Présentation de l'Adobus, à Holnon, Thierry CORNAILLE ;
- 08/06/2021 : 09h00, Présentation de l'Adobus, à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 09/06/2021 : 14h30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 10/06/2021 : 09h00, Présentation de l'Adobus, à Brancourt, Thierry CORNAILLE ;
- 10/06/2021 : 10h00, Réunion de la commission d'Appel d'Offres du S.I.A.E.P. la Haute Cologne, à Villers-Faucon, Thierry CORNAILLE ;
- 11/06/2021 : 09h30, Rendez-vous avec la Société RICOH pour le contrat du photocopieur de la Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 15/06/2021 : 09h00, Présentation de l'adobus, à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 15/06/2021 : 14h00, Présentation de l'Adobus, à Bellicourt, CORNAILLE ;
- 15/06/2021 : 18h00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/06/2021 : 09h00, Présentation de l'Adobus, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 22/06/2021 : 10h00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 23/06/2021 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/06/2021 : 19h00, Réunion du S.I.V.O.M., à Hargicourt, Lydie PUCHE et Yvonne HELUIN ;
- 25/06/2021 : 10h30, Rendez-vous avec la Société Konica pour le contrat du photocopieur de la Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 28/06/2021 : 16h00, Tirage au sort des jurés du canton, à Bohain-en-Vermandois, Jean-Paul BILOÉ ;
- 29/06/2021 : 16h3 0, Réunion du Conseil d'Ecole de Le Ronssoy, Anne-Sophie ANFRAY ;
- 29/06/2021 : 16h45, Réunion du Conseil d'Ecole de Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 03/07/2021 : 15h00, Invitation vernissage d'Art à la Campagne, à Gouy, Thierry CORNAILLE ;

- 07/07/2021 : 18h30, Distribution des friandises aux enfants de Lempire, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 08/07/2021 : 10h00, Réunion du S.I.A.E.P. La Haute Cologne, à Villers-Faucon, Pierre FISCHER ;
- 13/07/2021 : Matin, Distribution des brioches aux habitants de Lempire, Yvonne HELUIN ;
- 28/07/2021 : 15h00, Rendez-vous avec N.F.I., fournisseur de logiciels mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 28/07/2021 : 17h30, remise de dictionnaires aux élèves de Lempire entrant en 6^{ème}, Thierry CORNAILLE ;
- Semaine du 26 au 30/07 2021, visite de l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement organisée par la C.C.P.V.

C – PARTICIPATION AUX TRAVAUX

- 31/07/2021 : Matin, Travaux de nettoyage des haies et chemins, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- Semaine du 26 au 30/07/2021 : Travaux de nettoyage des chemins, tonte et broyage, Jean-Paul BILOÉ ;
- 09/08/2021, Taille de haies et débroussaillage Rue d'En Haut et Chemin Blanc, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

17 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix-sept novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

Etaient présents : M. ALVES DA DILVA Benjamin, Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CAZÉ Laurent, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

Absents excusés : Mme CAZÉ Caroline et M. FRAZIER Bruno.

Procurations : - Mme CAZÉ Caroline à M. CAZÉ Laurent,
- M. FRAZIER Bruno à M. CORNAILLE Thierry.

Monsieur M. BILOÉ Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du onze août deux mil vingt et un, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

I – DELIBERATIONS

A – C.D.G. 02 : Convention d'adhésion au service prévention et santé du travail

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

B – Adhésion aux services Xdemat

Après avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

ARTICLE 1 – Le Conseil Municipal de la commune de LEMPIRE décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

ARTICLE 2 – Il décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département de l'Aisne, sur le territoire duquel la collectivité est située.

Le capital social étant fixé à 198 989 euros, divisé en 12 838 actions de 15,50 euros chacune, cette action représente 0,01% du capital.

En attendant d'acquérir une action au capital social, le Conseil Municipal de la commune de LEMPIRE décide d'emprunter une action au Département de l'Aisne, sur le territoire duquel la collectivité est située, conformément au projet de convention de prêt d'action joint en annexe.

La conclusion d'un tel prêt permettra à la collectivité d'être immédiatement actionnaire de la société pendant la durée du prêt, soit un maximum de 6 mois, pour bénéficier des prestations liées à la dématérialisation et ce, avant d'acquérir une action. »

L'acquisition de cette action permet à la collectivité d'être représentée au sein de l'Assemblée générale de la société et de l'Assemblée spéciale du département de l'Aisne, cette assemblée spéciale disposant elle-même d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

ARTICLE 3 – La personne suivante est désignée en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale : Monsieur Thierry CORNAILLE.

Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

ARTICLE 4 – Le Conseil Municipal de la commune de LEMPIRE approuve que la commune de LEMPIRE soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la commune de Couvron-et-Aumencourt par l'intermédiaire de son conseiller municipal, Monsieur Benoît ROGER, désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale de l'Aisne, après les dernières élections municipales.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités axonaises actionnaires (autres que le Département) qu'il représente.

ARTICLE 5 – Le Conseil Municipal de la commune de LEMPIRE approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

Par cette approbation, il accepte de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat.

ARTICLE 6 – Il autorise l'exécutif de la collectivité à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la société tels qu'adoptés par les 3 Départements fondateurs et modifiés par l'Assemblée générale ainsi que la convention de prestations intégrées et la convention de prêt.

Il l'autorise d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de la collectivité à la société publique locale SPL-Xdemat.

C – Adhésion au service de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, par courrier en date du 30 septembre les services préfectoraux conseillent aux collectivités territoriales d'adhérer au service de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, DECIDE :

- De choisir Xdemat comme tiers de transmission ;
- De désigner comme opérateur de télétransmission : Madame Kathy MACAIGNE, secrétaire de Mairie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dématérialisation avec Monsieur le Préfet.

D – SIDEN/SIAN : Retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN/SIAN : Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

E – SIDEN/SIAN : Retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN/SIAN : Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

F – SIDEN/SIAN : Retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN/SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) : Compétence C3 « Assainissement Non Collectif »

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « Assainissement Non Collectif ».

G – SIDEN/SIAN : Retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN/SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) : Compétence C1 « Eau Potable »

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « Eau Potable ».

H – Résultat et détermination de l'acheteur de la maison 23 Grande Rue (Mise en vente par la Mairie), prolongation du délai de vente

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une dizaine de personnes sont venues visiter la maison mais, qu'aucune offre officielle n'a été déposée dans les délais prescrits.

Toutefois, un acheteur éventuel a fait connaître son intérêt pour une somme de vingt mille euros.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à cette proposition inférieure à celle fixée par le conseil Municipal à vingt-cinq mille euros.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide d'autoriser Monsieur le Maire à baisser le prix de vente de la propriété à vingt-mille euros au lieu de vingt-cinq mille euros.

I – Temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale à compter du 01/01/2022

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, par mail en date du 19 octobre 2021, demande aux collectivités de délibérer sur la durée du temps de travail dans la fonction Publique Territoriale à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, tout agent travaillant à temps complet devra effectuer impérativement 1600 heures de travail, plus 7 heures, au titre de la journée de solidarité ; soit 1607 heures de travail par an.

J – Ligne de trésorerie

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : trésorerie nécessaire en attendant la vente d'un bien immobilier, propriété de la commune de LEMPIRE.

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 15 000.00 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur

l'Euribor 3 mois + 0.90 %.

Taux plancher = marge.

Commission d'engagement de 0.20 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Thierry CORNAILLE pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

K – Demande de subvention : A.M.F. TELETHON

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'AMF TELETHON.

Le Conseil Municipal, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de ne pas allouer de subvention à l'AMF TELETHON.

L – Nouvelles adhésions au SIDEN/SIAN – Comités Syndicaux des 12 novembre 2020, 17 décembre 2020, 17 juin 2021 et 23 septembre 2021

Après en avoir délibéré, par onze voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

- D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- o des communes **d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine — Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**.
- o des communes **d'Anizy-le-Grand (Aisne), Brancourt-en-Laonnois (Aisne), Chaillevois (Aisne), Pinon (Aisne), Prémontré (Aisne), Royaucourt-et-Chailvet (Aisne) et Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**
- o des communes **d'Arleux (Nord), Haspres (Nord), Helesmes (Nord), Bernin (Nord), La Gorgue (Nord), Lauwin-Planque (Nord), Marchiennes (Nord), Obrechies (Nord), Corbehem (Pas-de-Calais), Fleurbaix (Pas-de-Calais), Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais), Haucourt (Pas-de-Calais), Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) et Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

III – QUESTIONS DIVERSES

A – INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu la Société RICOH avec qui la commune a un contrat pour le copieur de la Mairie. Monsieur le Maire explique qu'après discussion avec plusieurs fournisseurs, un nouveau contrat a été signé avec cette même société qui, fournissant un matériel neuf propose un tarif plus attractif.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux d'éclairage public sont terminés.
- Le Conseil Municipal, compte tenu de la décision gouvernementale d'imposer le port du masque aux enfants des écoles primaires, décide de distribuer les cadeaux et les cartes cadeaux aux 25 enfants âgés de 0 à 14 ans le samedi 18 décembre à la Mairie entre 14h00 et 16h00. Comme l'an dernier, aucun goûter ne sera organisé.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, cette année, 33 personnes âgées de 62 ans et plus recevront un colis. La distribution se fera le vendredi 17 décembre ou le jeudi 23 décembre.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des devis ont été demandés concernant l'aménagement de la parcelle sise derrière la maison du 23 Grande Rue à Lempire. Quelques-uns n'ont toujours pas été reçus.
- La F.D.E. 80 a envoyé son rapport d'activités concernant l'exercice 2020.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une exposition de peinture a eu lieu à la mi-novembre à Lempire. L'artiste a été satisfaite de cette exposition.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, compte tenu des dates déjà retenues par les communes voisines et autres, la cérémonie des vœux 2022, sous réserve des décisions gouvernementales qui pourraient être annoncées entre temps, devrait avoir lieu le samedi 22 janvier à 18h30.

B – PARTICIPATION AUX REUNIONS

- 12/08/2021 : 10h00, Rendez-vous avec M. Plateaux pour un entretien du Chemin Blanc, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 27/08/06/2021 : 18h00, Cérémonie commémorative de la bataille de Bellenglise, à Bellenglise, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 31/08/2021 : 14h30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/09/2021 : 17h30, Assemblée Générale de l'Association des parents d'élèves de Le Ronsoy, Anne-Sophie ANFRAY et Thierry CORNAILLE ;
- 25/09/2021 : Journée festive Adobus, à Vermand, Thierry CORNAILLE ;
- 28/09/2021 : 18h00, Réunion de la F.D.E. 80, à Moislain, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 01/10/2021 : 10h00, Assemblée Générale ADICA, à La Fère, Thierry CORNAILLE ;
- 02/10/2021 : Journée festive Adobus, à Hargicourt, Thierry CORNAILLE ;
- 05/10/2021 : 10h00, Réunion pour jugement d'offres sur le suivi des opérations habitats de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 06/10/2021 : 18h00, Rencontre des services du Centre de gestion à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 07/10/2021 : Journée, séminaire sécurité, à Gauchy, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;

- 08/09/10/10//2021 : Préparation, participation et démontage de l'exposition de peinture de Mme Anne JOSSE, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 13/10/2021 : 09h30, Rendez-vous pour le contrôle annuel des extincteurs de la commune, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 15/10/2021 : Journée, Salon des Maires, à Chauny, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 15/10//2021 : 18h00, Réunion de présentation des aides financières proposées par la Région Hauts de France, à Saint-Quentin, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 18/10/2021 : 16h30, Conseil d'école, à Le Ronsoy, Thierry CORNAILLE ;
- 19/10/2021 : 10h00, Inauguration et signature de la convention de tech-Cap et d'Emmaus Connect, à Bohain-en-Vermandois, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 19/10/2021 : 14h00, Inauguration des nouveaux locaux de Pôle Emploi, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 19/10/2021 : 17h30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 20/10/2021 : 14h30, Rendez-vous avec la Société Ricoh en Mairie, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 22/10/2021 : 10h00, Entretien d'embauche pour un poste d'Educatrice Jeunes Enfants à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/10/2021 : 14h30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 28/10/2021 : 19h00, Réunion du SIVOM de Le Catelet, à Beaufort, Yvonne HÉLUIN et Lydie PUCHE ;
- 03/11/2021 : 19h00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Yvonne HÉLUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé le registre :

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,



INFORMATIONS MUNICIPALES



ATTENTION C'EST L'HIVER

Par temps de gelée, il est strictement défendu de faire couler de l'eau sur la voie publique ou sur le trottoir.

Dans les temps de neige, les propriétaires ou les locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs, jusqu'au fil d'eau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils jetteront du sable, des cendres ou des sciures de bois.

Du sel est à votre disposition dans le bac disposé dans la cour de la mairie.

MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne **arrivant** ou **quittant** la commune doit informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères.

Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille.

ETAT CIVIL 2021

Cette année, trois décès et une naissance :

- ☞ Décès de Mme Geneviève Léonie Julienne DEJEAN le 21 décembre 2020.
- ☞ Décès de M. André Arsène CAVROT le 6 mars 2021,
- ☞ Décès de Mme Monique Pierrette LEDOUX le 23 mai 2021
- ☞ Naissance de Louise FAGLAIN DOLLEZ, le 16 novembre 2021, à Saint-Quentin.

COLIS DES PERSONNES AGEES

En 2021, 33 personnes de plus de 62 ans recevront, le jeudi 23 décembre, à leur domicile et dans la matinée, un colis offert par la municipalité. **Attention, les colis seront laissés aux portes d'entrée.**

FERMETURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de Mairie sera fermé :
du 13 décembre 2021 au 17 décembre 2021 inclus
puis les 24 et 31 décembre 2021.

NOËL DES ENFANTS

Cette année, 25 enfants âgés de zéro à quatorze ans recevront soit un cadeau, soit une carte cadeau pour Noël, le samedi 18 décembre de 14 heures à 16 heures dans la Salle de la Mairie. Un impératif, faire acte de présence!

DECHETERIES

Attention, les déchèteries fermeront leurs portes à 16h00 au lieu de 17h00 les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

Prenez vos dispositions afin d'éviter les mauvaises surprises.

D'autre part, si votre bac jaune vous semble désormais trop petit, vous pouvez en demander l'échange pour une taille supérieure à la CCPV au 03 23 09 50 51

OPERATION BRIOCHES

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, l'opération brioches n'a pas encore été organisée cette année.



INFORMATIONS DIVERSES



DEMANDE DE PASSEPORT

Documents nécessaires
à la demande de passeport

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86€ pour une personne majeure, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans et 42 € pour un mineur dès 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

S'ADRESSER DANS L'UNE DES VINGT MAIRIES :
Bohain-en-Vermandois, Braine, Charly-sur-Marne,
Château-Thierry, Chauny, Fère-en-Tardenois, Guignicourt,
Guise, Hirson, Laon, Marie, Neuilly-Saint-Front, Rosoy-sur-Serre,
Saint-Quentin, Soissons, Soissons, Tergnier, Vervins,
Vic-sur-Aisne et Villers-Cotterets.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est obligatoire.

Il est rappelé que le recensement militaire concerne à la fois les garçons et les filles dès la date de leur seizième anniversaire.

SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs depuis le 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : www.servicepublic.fr

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

DEMANDE DE CARTE

D'IDENTITE

Se munir de :

- 2 photos d'identité,
- Autorisation des parents pour enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement. **Si vous ne l'avez plus, joindre un timbre fiscal à 25 euros.**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Avec la création du Répertoire Electoral Unique par l'INSEE au premier janvier 2019, la période de révision des listes électorales a changé.

Désormais vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune jusqu'au sixième vendredi précédant une élection.

SOIT LE 4 MARS 2022

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire ou un Adjoint :

les mercredis de 17 h 30 à 19 h 00.

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu :

les mercredis de 14 h 30 à 19 h 00

et

les vendredis de 08 h 30 à 11 h 00.

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

VIE AU VILLAGE



7 juillet 2021.

Distribution des bonbons du 14 juillet à l'ensemble des enfants présents de la commune, soit exactement la moitié des enfants invités. Je ne m'étendrai pas sur ce constat, malheureusement habituel.

Merci à ceux qui ont fait le déplacement.

Pour l'année 2022, nous procéderons autrement, et ne seront commandées que les boîtes de bonbons des enfants qui nous auront assurés de leur présence au préalable, ou qui, au minimum, nous auront prévenus de leur absence prévisible.

Dans de nombreuses communes, il n'y a rien de distribué. C'est aussi une autre solution, mais au détriment de ceux qui sont toujours heureux d'honorer de leur présence les invitations de la commune.

VIE AU VILLAGE



13 juillet 2021.

Cette année, Yvonne Héluin, 1ère adjointe, n'était pas seule pour assurer la distribution des brioches offertes à la population.

Si le beau temps ne les a pas accompagnées ce jour là, le sourire était quand même de mise.

La valeur n'attend pas le nombre des années.

Et quand on est habituée à rendre des services si petite, nul doute qu'il en restera quelque chose à l'âge adulte.

3 générations séparent les 2 distributrices:

Laureline et Yvonne

Qu'elles en soient remerciées.

VIE AU VILLAGE



28 juillet 2021. Un dictionnaire offert par M. Le Maire à Lorenzo ALVES DA SILVA et Lola ANFRAY pour leur entrée en 6ème. Souhaitons leur de belles et bonnes études.

Cette année, deux entrées en sixième.

Ces deux élèves ont choisi le collège Gaston BOUCOURT de Roisel.

Nouvelle organisation dans les emplois du temps, en commençant par la prise du bus de transport le matin de bonne heure.

Plus d'autonomie également.

L'entrée en 6ème est toujours une étape bien particulière dans le cursus scolaire.

VIE AU VILLAGE



10 juillet 2021. Mariage civil d'Ophélie et de Mathieu.

Mariage de Mathieu, Henri, Jean TARGET, né à St-Quentin le 3/10/1990

et de Ophélie, Océane FOURNET, née à St-Quentin le 15/11/1991

Domiciliés 3, Grande Rue à LEMPIRE.

Les témoins majeurs étaient:

- Franck, Hervé RUBIGNY domicilié à VEZILLY (02)**
- Sandy, Laura HAUPA, domiciliée à St-Quentin (02)**

L'officier d'état civil était:

Thierry, Léopold, Fernand CORNAILLE, Maire de LEMPIRE

VIE AU VILLAGE



23 septembre 2021.

Ce jeudi 23 septembre de 9h30 à 11h30, en Mairie de Lempire, était proposée une formation gratuite "Atelier de montage et retouche photos" aux habitants volontaires.

Cette formation était assurée par l'association Bohainoise "En Terre Connectée"

- **Apprendre la retouche photo simple dans Windows 10**
- **Créer un diaporama vidéo à l'aide de plusieurs photos**
- **Ajouter des effets spéciaux, bande son, texte ...**

Voilà le contenu de cette formation qui avait été annoncée par affichage, par information sur la page Facebook de la Mairie de Lempire, et sur la page d'informations Ma Mairie En Poche M.M.E.P

De plus, le matériel pouvait être mis à disposition.

C'est dommage de ne pas en profiter! 4 participants quand même!

VIE AU VILLAGE



Thierry CORNAILLE, Maire de LEMPIRE et son Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition de
Mme Anne JOSSE, artiste peintre
le samedi 9 octobre 2021 à 15h00, à la salle de la Mairie



Sur une proposition de Julien DIVE et Marie-Laurence MAÏTRE,
instigateurs de ce projet
Exposition visible les 9 et 10 octobre 2021, de 14h à 19h (entrée libre)

Commune de LEMPIRE • 23 Grande Rue (02420)
Tél : 03.23.66.20.30 • Email : mairie.lempire@wanadoo.fr



9 octobre 2021, vernissage de l'exposition de peinture d'Anne Josse,
en présence de Mme Corinne MINOT, Sous-préfet de St-Quentin

VIE AU VILLAGE



9 et 10 octobre 2021. Quelques photos des œuvres exposées.

VIE AU VILLAGE



D'autres œuvres exposées.

VIE AU VILLAGE



Présence également de notre nouvelle conseillère départementale Delphine MOLET et du Vice-président au tourisme de la CCPV, Daniel DENIVET.

Une exposition des tableaux d'Anne Josse, artiste autodidacte St-Quentinoise a été réalisée ce week-end. Le vernissage a eu lieu en présence de Mme Corinne Minot, Sous-préfet de St-Quentin, de Delphine Molet, conseillère départementale, de Marie-Laurence Maître, députée suppléante et quelques élus du territoire.

Thierry Cornaille, Maire de Lempire, précisant qu'il était heureux de pouvoir offrir un lieu d'exposition aux artistes volontaires, dans le cadre de l'Art à la Campagne. C'est une incitation pour les artistes de nos territoires à exposer leurs œuvres, mais c'est aussi, pour nous, communes rurales, une occasion de présenter la culture hors milieu urbain. C'est notre rôle, à nous, élus, de faire découvrir des gens passionnés et passionnants, à offrir du plaisir, de l'admiration, de l'envie, du rêve à nos administrés.

Anne Josse ne se limite pas à un type précis de modèle. Animaux, acryliques fluides, paysages, l'abstrait, les touches de couleurs où chacun peut faire valoir son imagination, tel est le monde de cette artiste. Rien ne l'arrête, pas même la taille des tableaux.

Sachons mettre l'art dans la vie, la vie dans l'art. Ainsi s'est exprimée Marie-Laurence Maître.

C'est une très bonne idée d'amener l'art à la campagne a complété Delphine Molet. Cela amène aussi la possibilité aux jeunes de visiter des salles d'exposition.

En se tournant vers un tableau au nom prédestiné, Mme Corinne Minot a terminé les discours en précisant que l'Art était une liberté d'expression à laquelle nous sommes tellement attachés.

Si cette exposition n'a pas attiré les foules, disons que les absents ont eu tort. C'était une occasion de retrouver le monde d'avant la crise sanitaire, et renouer avec du lien social qui nous a tant manqué.

VIE AU VILLAGE



11 novembre 2021.

Nous avons retrouvé de meilleures conditions sanitaires pour le dépôt des gerbes.

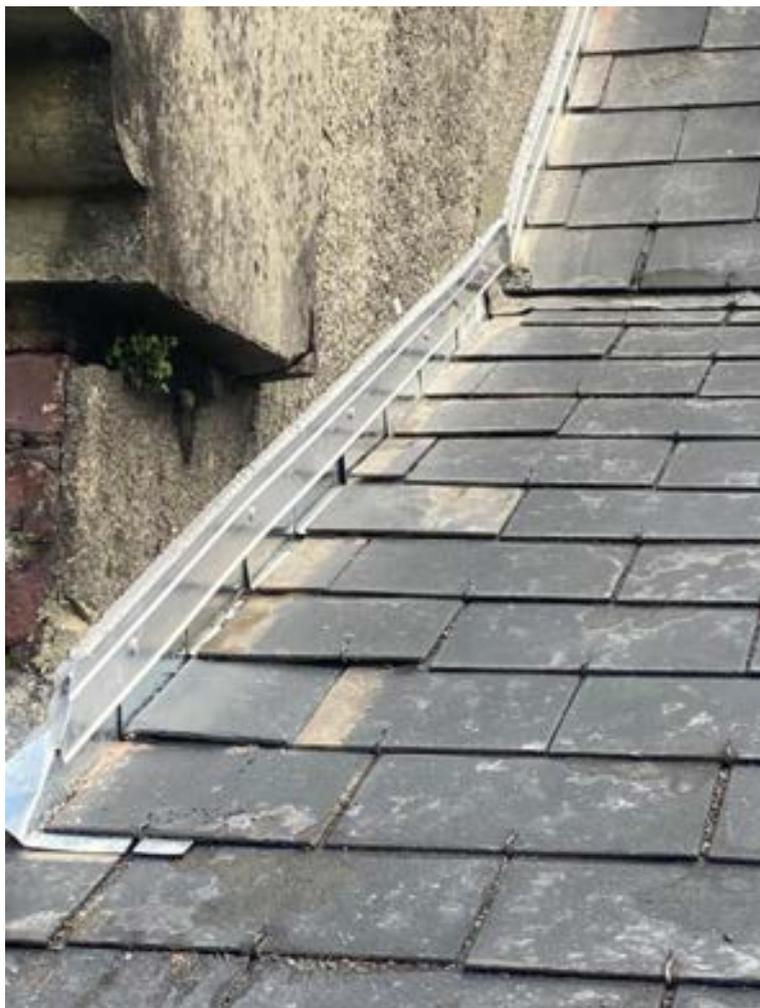


Ce qui a permis la présence des porte-drapeaux et d'un public restreint.

TRAVAUX



Un solin ciment sur la toiture de l'église était fissuré, et des infiltrations étaient constatées dans le bâtiment culturel. Ce solin a été remplacé par la société A.S.G de Lempire.



Des noquets en zinc ont été façonnés et posés avant d'être recouverts d'un couvre-joint. L'étanchéité doit désormais être assurée.

TRAVAUX



Rue d'En Haut. Enlèvement d'une haie envahissante.



Travaux réalisés par Thierry Cornaille, Maire, ainsi que Jean-Paul Biloé et Pierre Fischer adjoints. Merci à Jean-Charles Debreux pour son coup de main. La haie sera totalement détruite cet hiver par Eric notre employé communal, afin de récupérer l'espace public.

TRAVAUX



Nettoyage du talus du Chemin Blanc où nous avons planté les arbres fruitiers des enfants.



Les herbes ayant gagné durant l'été, il convient de nettoyer les pieds de chaque arbre.

TRAVAUX



Un bon nettoyage qui redonne de l'air aux plantations.



Il est vrai que la nature gagne vite du terrain.

TRAVAUX



Petit arbre deviendra grand...

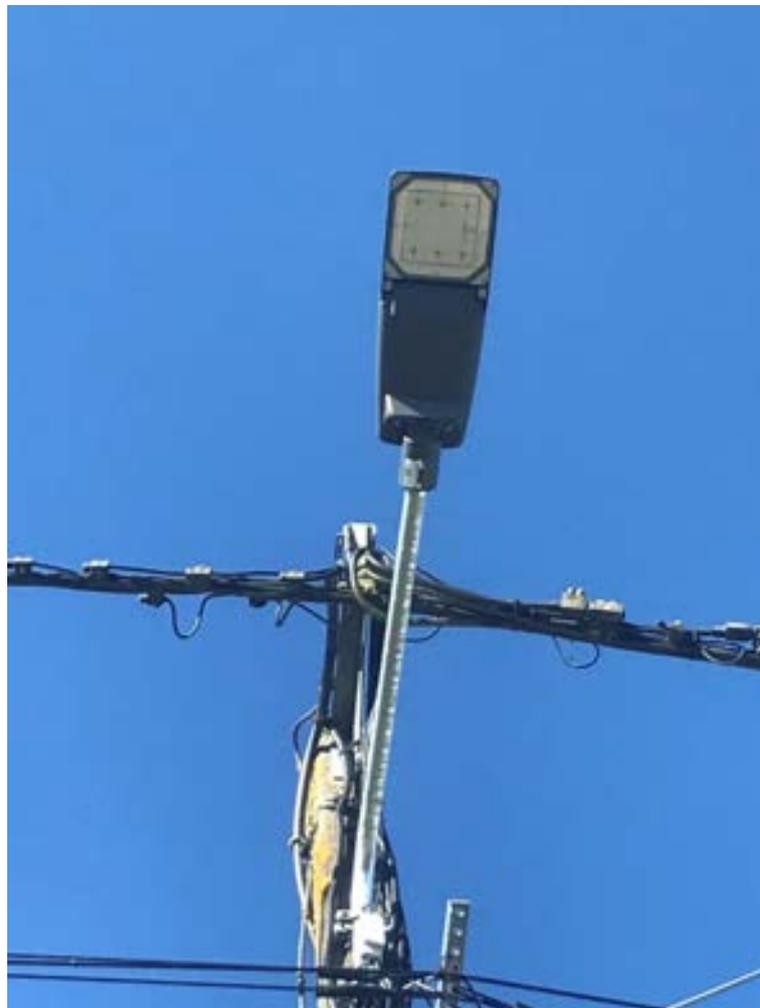


**Celui-ci a déjà donné un fruit cette année.
Fruit qui a disparu d'un coup. Il a sûrement fait plaisir à quelqu'un.
Nous aurions quand même aimé avoir un retour sur le goût!**

TRAVAUX



Dépose des anciens luminaires sodium, qui ont été offerts aux intéressés.



Remplacement par des éclairages à Leds beaucoup moins énergivores.

TRAVAUX



Travaux réalisés par la SICAE de Roisel



Pour un résultat efficace, et un éclairage puissant.

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

à la rencontre du **SAGE** de l'Escaut



➤ Déc 2021 à Mai 2022 ◀

A travers des réunions de présentation, venez découvrir les enjeux que porte le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux sur le territoire.

18h



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A la rencontre du SAGE... de l'Escaut.

Le 13 juillet 2021, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Escaut a été approuvé par arrêté préfectoral. C'est la formulation de plus de 10 ans de travail, de concertation avec les acteurs du territoire et de rédaction des documents qui constitue le SAGE. L'occasion de construire, sur le bassin versant, une meilleure cohérence dans la gestion de la ressource en eau.

Le SAGE, un outil pour répondre localement aux enjeux liés à l'eau

Outil de gestion et de planification d'une politique de locale de l'eau, un SAGE fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau superficielle et souterraine ainsi que des écosystèmes aquatiques.

Les activités socio-économiques présentes sur le bassin de l'Escaut exercent de fortes pressions sur la continuité écologique des cours d'eau et le bon état des zones humides, écosystèmes jouant un rôle majeur en terme de biodiversité et de qualité de l'eau.

L'eau étant un bien commun, une grande concertation des acteurs du territoire est nécessaire afin de concilier ces activités et la gestion quantitative et qualitative en eau. Soucieux d'un travail collaboratif, la Commission Locale de l'Eau de l'Escaut rassemble les représentants du monde politique, associatif et scientifique afin de faire face aux nombreux défis écologiques impactant les cours d'eau et les milieux aquatiques.

Réunions de présentation

Pour répondre aux problématiques présentes, la Commission Locale de l'Eau de l'Escaut invite tous les acteurs du territoire compétents ainsi que le grand public à participer à des réunions d'information sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Escaut.

- le 2 décembre 2021 à 18h à Beauvois en Cambrésis (locaux de la CA2C - Rue Victor Watremez - ZA le bout des dix neuf)
- le 8 décembre 2021 à 18h à Fresnes sur Escaut (Hôtel de Ville, salle des mariages - Place Vaillant Couturier)
- le 2 février 2022 à 18h à Poix du Nord (Keighley Hall - 5 Rue Talma)
- le 23 février 2022 à 18h à Douchy les Mines (l'Imaginaire - Place Paul Eluard)
- le 9 mars 2022 à 18h à Bohain en Vermandois (Hôtel de Ville - 1 Place du Général de Gaulle)
- le 27 avril 2022 à 18h à Wagnies le Grand (Fabrique de Mormal - Route Nationale)
- le 4 mai 2022 à 18h à Proville (salle Raymond Devos - Rue Jean Moulin)

Pour une meilleure organisation, toute personne intéressée est invitée à s'inscrire auprès de la cellule d'animation du SAGE de l'Escaut (sage-escaut@symea.net) ou via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet (<https://sage-escaut.fr/>).





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SNU 2022

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans en 2022 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

4 OBJECTIFS



Faire vivre
les valeurs
républicaines



Renforcer
la cohésion
nationale



Développer
une culture de
l'engagement



Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

LES ÉTAPES CLÉS

1 Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

2 Mission d'intérêt général

- ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

3 Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

VOLONTAIRES 2021 : CE QU'ILS EN ONT PENSÉ

Valentine

Merci beaucoup pour l'expérience incroyable que j'ai pu vivre pendant ce séjour de cohésion, je suis impatiente de faire ma MIG.

Jaïd

Je voudrais vous remercier de ce séjour de cohésion, grâce à vous j'ai confiance en moi, j'ai pu apprendre beaucoup de choses !

Gabriel

Je ne peux pas décrire le SNU en un seul mot mais en plusieurs mots : cohésion, amitié et rencontres. Merci pour ce séjour magnifique.

Charline

C'est la plus belle aventure de ma vie c'est unique, indescriptible et inoubliable, alors merci ; j'ai plus qu'aimé ce séjour.

Auriane

J'ai passé un séjour on ne peut plus magique avec toutes les personnes rencontrées jusque-là. Je souhaite à tout le monde de vivre une aussi belle expérience. Merci pour tout, le SNU restera toujours dans un coin de ma tête et de mon cœur.

Tristan

Je tiens à dire qu'au début j'étais un petit peu stressé car je ne savais pas du tout comment ça allait se passer mais au fur et à mesure des jours, j'ai vraiment aimé !! J'ai appris plein de choses avec les différentes activités et ateliers qui me serviront pendant longtemps !



#SNUjyvais

Toutes les informations

snu.gouv.fr



**NOUVELLE OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois



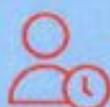
Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX *

AVEC NOTRE OPÉRATEUR :

CITĒMĒTRIE

PERMANENCES ET DÉMARCHES GRATUITES



**CHAQUE MARDI MATIN SUR RENDEZ-VOUS
EN CONTACTANT : 03.65.89.04.46
OU OPAH.VERMANDOIS@CITEMETRIE.FR**

À la Communauté de Communes
RD1044 - Hameau de Riqueval - 02420 BELLICOURT



EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS :

**RÉHABILITER
UN LOGEMENT DÉGRADÉ**

**AMÉLIORER
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**

**ADAPTER UN LOGEMENT AU HANDICAP
OU LA PERTE D'AUTONOMIE**



* sous conditions financières et techniques





POUR TOUT SAVOIR
SUR CE DISPOSITIF

AISNE.com
LE DÉPARTEMENT

CONTACT
Conseil départemental de l'Aisne
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
capjeunes@aisne.fr

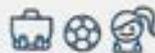


03 23 24 87 37
03 23 24 87 42

(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)



AISNE.com
LE DÉPARTEMENT



ÉDUCATION - SPORT - JEUNESSE

CONTRAT AISNE
PARTENAIRE POUR LES JEUNES



www.aisne.com

CAP' Jeunes
UN PROJET
À FINANCER ?

**ENGAGE-TOI DANS UNE
MISSION CITOYENNE !**

→ 35 H = 280 €
→ 70 H = 560 €

Conception - Impression / Conseil départemental de l'Aisne - Novembre 2020



INDÉMNITÉ CO-FINANCÉE PAR LE DÉPARTEMENT
ET LA COLLECTIVITÉ D'ACCUEIL

LE DÉPARTEMENT
PARTENAIRE DE LA JEUNESSE



CAP' Jeunes

CONTRAT AISNE PARTENAIRE POUR LES JEUNES

> **Un dispositif gagnant/gagnant** : un jeune s'engage 35 ou 70 heures pour une mission citoyenne et reçoit une indemnité pour financer un projet personnel

> **Une action co-financée par le Département et la collectivité d'accueil** pour inciter la jeunesse axonaise à s'investir dans son avenir et à s'impliquer dans la vie citoyenne

POUR LES JEUNES :

un coup de pouce financier

- Jeunes de 16 à 21 ans compris.
- Engagés auprès d'une collectivité d'accueil (commune, communauté de communes, communauté d'agglomération, centre communal d'action sociale ou centre intercommunal d'action sociale).
- 280 ou 560 € min. pour couvrir une dépense « utile » (permis de conduire, ordinateur, accès à la culture ou au sport...).

35 À 70 H DE MISSION CITOYENNE :

travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage... à réaliser dans les 12 mois suivant la signature de la convention et à répartir en journées de travail de 7h.

POUR LES COLLECTIVITÉS :

un coup de pouce à la jeunesse, impliquer les jeunes dans la vie citoyenne

- Communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, centres communaux d'action sociale, centres intercommunaux d'action sociale.
- Soutien aux jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- Co-financement de l'action :

	DÉPARTEMENT	COLLECTIVITÉ
35 h	100 €	180 € min.
70 h	200 €	360 € min.





LE VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021 À 14H00

(A LA MAIRIE)



Ta commune est proche du lieu de passage ? Renseigne-toi, une navette est disponible



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

CONTACT ET INSCRIPTIONS : 06 42 31 81 84

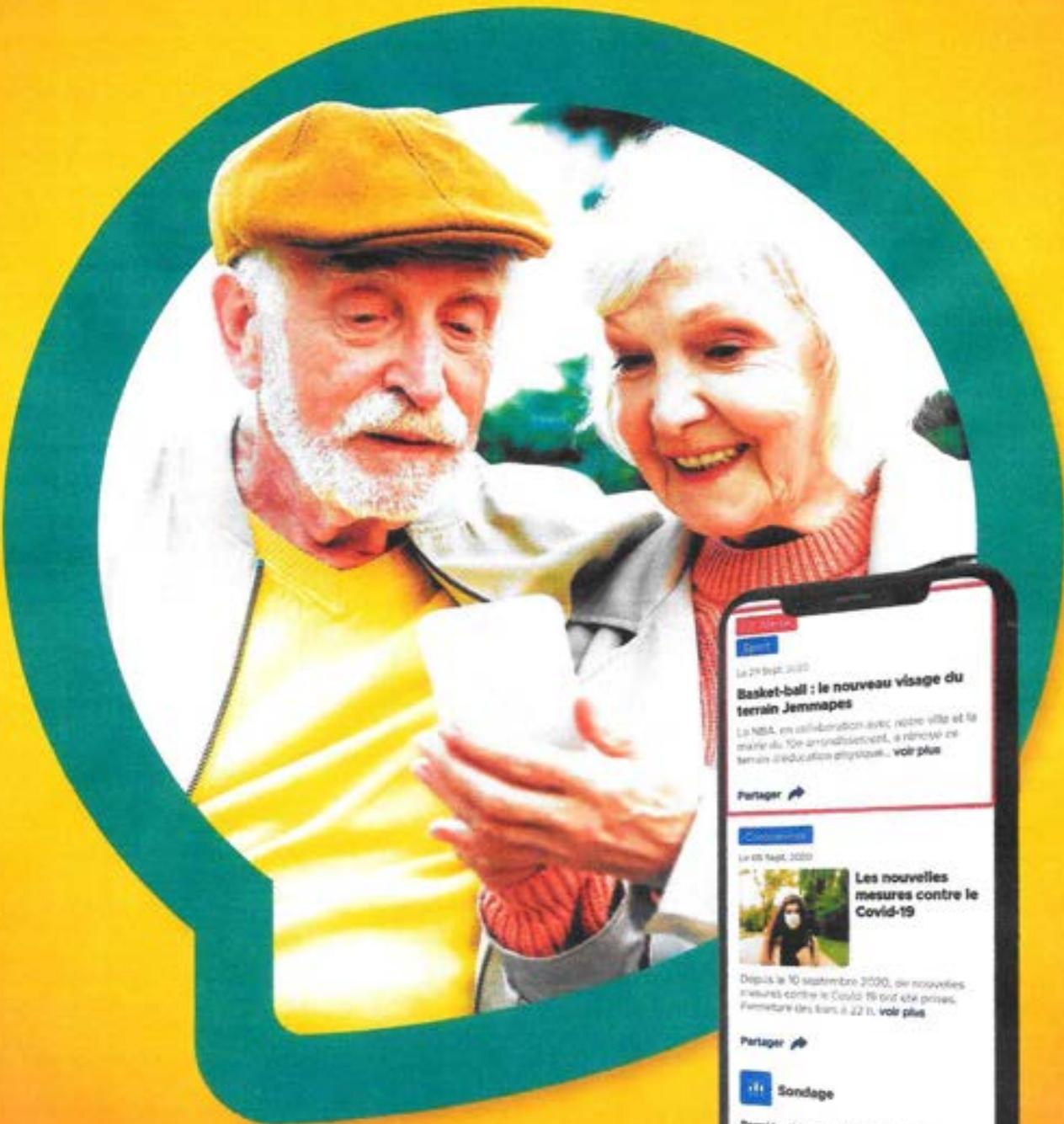
INFOS ET PLANNING DES
PASSAGES SUR : ADOBUS CCPV



Ma mairie 
en poche.

NOUVEAU

Votre ville vous informe en
temps réel !



Soyez informé en temps réel
directement sur votre smartphone

A télécharger gratuitement sur votre smartphone :



AEP DE LEMPIRE

Laon, le 5 octobre 2021

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LEMPIRE
MAIRIE
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00185788		vendredi 01 octobre 2021 à 09h13
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : LA2
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	MAIRIE 21B GRANDE RUE 02420 LEMPIRE SIMPLE CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	18 °C				25,00
Température de mesure du pH	18,2 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	685 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,15 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,17 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : d1_2

Code SISE de l'analyse : 00186898

Référence laboratoire : H_CS21.7901.1

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	33,9 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO ₂)	<0,010 mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00185788)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Études Sanitaires


M. SINGOLET

HISTOIRE LOCALE

les fermes de l'Abbaye de Vaucelles du XIIème siècle à nos jours (2ème partie)

La 1ère partie nous a permis d'évoquer les origines de l'Abbaye, ses dimensions hors normes, ses reliques prestigieuses, mais aussi ses belles et tragiques histoires qui se confondent avec la grande histoire de France. La Picardie, notre région, notre terre n'a cessé d'être le théâtre de guerres. Dans cette 2ème partie, c'est à travers l'abbaye que nous allons vivre les guerres Franco-espagnoles jusqu'à la révolution française qui n'épargnera pas plus l'abbaye.

Les années 1619 à 1632, la peste et la disette marquèrent l'arrêt de la croissance économique, consécutive aux catastrophes climatiques, mauvaises récoltes, cherté des prix. La Guerre de 30 ans n'arrangea pas les choses. En effet, à partir de 1635, date à laquelle Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne, les campagnes du Cambrésis sont à nouveau victimes du passage de la soldatesque et de nombreux fermiers craignant pour leur personne décident de quitter leurs terres.

En 1638, après le siège du Catelet, toutes les provisions de bouche du monastère furent bientôt épuisées, si bien que l'armée dut à son tour subvenir aux besoins des religieux et certains n'ont pas hésité à parler de « guerre en dentelle » pas un seul cheval enlevé, ni aucune bête à corne, nul dégât, le soldat se construit des huttes afin de ne pas loger dans l'abbaye.

Le 26 mai 1642, les armées Espagnoles de Francisco de Mello, gouverneur des Pays Bas, font leur apparition près de Bonavis. Un peu plus loin, entre Honnecourt et Villers Guislain, ils livreront bataille aux Français conduit par le Maréchal de GUICHE. 1500 français seront tués et 2000 seront faits prisonniers.

Vers 1650 ; les guerres Franco-espagnoles font rage, les fermiers sont de nouveau obligés de se réfugier dans l'enclos de Vaucelles entre 1649 et 1661 pour se protéger.

Afin d'éviter tout retour de désagréments semblables, le roi Louis XIV accorde en 1667 la sauvegarde de Vaucelles, ainsi que sa protection spéciale contre tout logement, prise, enlèvement de fourrage ou autre chose, ni dans les villages, fermes ou métairies, ce qui n'empêchera pas l'abbaye de se plaindre de nouveau plus tard.

Le domaine de l'abbaye de Vaucelle en 1700 se débarrasse provisoirement ou définitivement de nombre de ses fermes.

Le XVIII ème siècle marque un tournant dans l'histoire de Vaucelles. En 1677, Louis XIV veut assurer à jamais le repos des frontières. Louis XIV se portant en

personne devant la ville de Cambrai qui est conquise à l'Espagne après un siège qui durera 29 jours. Entre 1673 et 1720, l'abbé Richard MORENO décide de renouveler les constructions et fait détruire toutes les parties anciennes de la ferme de Vaucelles, considérant comme barbare, gothique, tout ce qui a été construit au Moyen Age ; d'autre part, le monastère connaît de notables embellissements grâce à l'action de DOM RUFFIN, nommé abbé de Vaucelles par le roi Louis XV le 22 juillet 1759. Ce dernier fit construire perpendiculairement au bâtiment claustral une fameuse bibliothèque où furent rassemblés plus de 40000 volumes. Le bâtiment fit également office de « palais abbatial ».

C'est au XVIIIème siècle que commence à se caractériser la ferme typique de l'openfield cambrésien, champs ouverts. La ferme reste encerclée de hautes murailles, elles mêmes percées de portes. Comme pour les demeures châtelaines, on pénètre bien souvent dans ces fermes après avoir traversé une longue allée pavée bordée d'arbres. Souvent en briques, mais parfois en pierre, les fermes de Vaucelles ont des fondations en grès et sont couvertes de tuiles. La ferme est souvent pourvue d'une forge outillée pour filer et tisser, forge qui évoque souvent le souvenir de la villa gallo-romaine. De nombreuses fermes qui avaient subi les dommages des âges sont reconstruites de façon grandiose.

En Cambrésis, il est nécessaire d'avoir un matériel destiné à briser une terre lourde, souvent gorgée d'eau. Assez coûteux, seuls les gros fermiers peuvent se le procurer. Les chemins sont si mauvais que les chariots se brisent et que les chevaux crèvent. La poste à chevaux de Bonavis est régulièrement le théâtre de nombreux vols et réquisitions

Si l'ensemble de la paysannerie se soumet à la loi du « maître », il existe parfois quelques tensions, marques d'irrespects. En 1690, un berger de Montécouvez menace son maître d'un pistolet. La même année, le fils d'un fermier de Montécouvez est condamné à être pendu dans le bois de Vaucelles pour avoir tenté de tuer un censier de Grattepanche..

Les bouleversements révolutionnaires:

L'abbaye de Vaucelles garnissait en général le marché de Cambrai de sacs de grain. L'année 1788 fut aussi particulièrement mauvaise pour l'agriculture. Le début de l'été avait été très sec, l'orage du 13 juillet avait anéanti en quelques heures presque toute la moisson, dévastant les pays les plus fertiles. Le blé devint rare, les prix grimperent et l'hiver fut long et cruel. Les fermiers eurent des difficultés à payer leur "rendage" en nature. Ne pouvant fournir Cambrai l'abbaye dut s'excuser en 1789 de ne pouvoir fournir. Le petit peuple avait faim et le 8 mai 1789 des pauvres gens partis de Cambrai se joignirent à des manœuvriers de Crèvecoeur, Banteux et Bantouzelle, pour attaquer l'abbaye de Vaucelles. L'abbaye cistercienne fut une des premières victimes des brigandages révolutionnaires et blé et pains furent saisis au prix fixé par les émeutiers.

A suivre...

Laurent TELLIER

AU JARDIN

FICHE :
JARDINAGE :
NATUREL :

LE COMPOSTAGE, POURQUOI SE PRIVER D'UNE RESSOURCE NATURELLE ET GRATUITE ?

Le recyclage est dans l'air du temps : avec vos déchets du jardin et de cuisine, fabriquez un excellent engrais - complet, gratuit et naturel - pour votre jardin. En prime, vous évitez des déplacements à la déchetterie et pouvez réduire d'un bon tiers le volume de vos poubelles... et ça, c'est autant de gagné pour la qualité de l'air !

ALTERNEZ LE VERT ET LE BRUN

En alternant les apports en matières «vertes» et «brunes», vous obtenez un compost aéré, qui se dégradera mieux et avec moins d'odeurs.

DECHETS VERTS (AZOTES) HUMIDES	DÉCHETS BRUNS (CARBONES)
<ul style="list-style-type: none">• épluchures, coquilles d'œufs, pain, marcs de café ou de thé.• restes de repas : légumes, riz, pâtes, fruits...• essuie-tout, serviettes en papier, papiers et cartons peu ou pas imprimés.• fleurs fanées• tontes de pelouses	<ul style="list-style-type: none">• paille et fumier• broyat de haie• feuilles mortes• branchages
À éviter : viande, os, poisson • produits laitiers • graisses et huiles • plastique, métaux, papiers imprimés • pain, si vous craignez les petits animaux • tailles de thuyas, toxiques pour le compost	



LE COMPOSTAGE EN TAS

Vous entassez les déchets dans un coin du jardin, tout simplement. Un rond fait en grillage ou 4 planches en carré peuvent donner un peu plus de tenue à votre tas. Cette solution gratuite est aussi très pratique pour mélanger régulièrement le compost afin de favoriser la bonne décomposition. Dans un jardin soigné, on pourra placer le tas derrière une barrière en bois.

LE BAC À COMPOST

À acheter ou à fabriquer soi-même - on trouve des plans sur le net - le bac de compostage limite la gêne visuelle et peut convenir à de petits espaces. Les conditions de température et d'humidité sont plus régulières et plus faciles à contrôler que pour le compostage en tas : la décomposition est ainsi plus rapide. En revanche, le brassage dans le bac est moins facile.

AU JARDIN

LA BONNE FAÇON DE COMPOSTER

- Alternez les déchets verts (humides ou mous) et les déchets bruns (secs et rigides)
- Réduisez la taille des déchets bruns, pour faciliter le brassage et accélérer leur décomposition
- Mélangez et aérez régulièrement le compost, au moins une fois par mois : il faut mettre les nouveaux apports en contact avec des éléments déjà bien décomposés
- Le compost doit rester humide... mais pas mouillé ! Arrosez légèrement en cas de
- Après environ 6 mois, vous obtenez en partie basse du tas ou du bac, un aspect de terreau homogène et sans morceaux : c'est prêt !



UTILISEZ VOTRE COMPOST MAISON

Son emploi est quasi universel : légumes, petits fruits, rosiers, plantes ornementales, pelouse...



- L'automne et le printemps sont les saisons les plus propices à la transformation du compost en humus
- Épandez le compost en surface, au pied des plantes ou entre les rangs des légumes
- Comptez, par m² et par an :
 - 1 à 3 kg pour les arbustes, les rosiers, les fleurs, les fruitiers, les légumes peu exigeants.
 - 3 à 5 kg pour les petits fruits (fraises, framboises, cassis...), et les légumes gourmands (poireaux, tomates, courgettes...)
- Griffez le sol pour mélanger le compost aux premiers centimètres de terre, les lombrics se chargeront de terminer le travail
- Couvrez d'un paillis pour éviter le dessèchement de la terre, et limiter les variations de température



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

Commandez dès maintenant votre composteur à prix coutant, auprès de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois : 03.23.09.50.51

KIT A MONTER	VOLUME	DIMENSIONS Larg x Prof x Haut	PRIX TTC
BOIS 	340 L	66 x 75 x 81 cm	43 €
PLASTIQUE 	345 L	76 x 76 x 85 cm	31 €
	1050 L	130,6 x 130,6 x 107 cm	65 €

HUMOUR

Pierre DAC avait un certain humour:

- **Astronaute recherche femme lunatique.**
- **Artificier cherche femme canon.**
- **Sourd rencontrerait sourde pour trouver terrain d'entente.**
- **Jeune homme désintéressé épouserait jeune fille laide, même fortunée.**
- **Abeille épouserait frelon. Lune de miel assurée.**
- **Metteur en scène cherche nain pour rôle dans court métrage.**
- **On recherche 2 hommes de paille (1 grand et 1 petit) pour tirage au sort.**
- **Cannibale mélomane cherche travail dans opéra-bouffe.**
- **Offre bonne place de gardien de vaches. Paiement par traites.**
- **Inventeur produit amaigrissant cherche grossiste.**
- **Cause fausse alerte, vend cercueil en ébène, jamais servi.**
- **Chien à vendre: mange n'importe quoi. Adore les enfants.**
- **A vendre robe de mariée portée une seule fois...par erreur!**
- **Analphabète? Ecrivez-nous aujourd'hui pour obtenir une brochure gratuite sur nos formations accélérées.**
- **Homme sans histoires recherche éditeur pour devenir écrivain.**
- **Souffrant d'insomnies, échangerait matelas de plume contre sommeil de plomb.**
- **Echangerait voiture de sport endommagée, contre chaise roulante en bon état.**
- **A l'inverse des hommes, l'océan se retire pour que la mer garde ses poissons.**
- **Les bons crus font les bonnes cuites.**
- **J'ai toujours été surpris qu'un record battu ne se soit jamais plaint.**
- **Le travail c'est la santé...Mais à quoi sert la médecine du travail alors.**

HORAIRES des 3 déchèteries intercommunales

→ Du 1^{er} avril au 31 octobre

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE				
VERMAND	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	9h – 12h 13h – 18h	FERMÉE

→ Du 1^{er} novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BOHAIN	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
JONCOURT	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE
VERMAND	9h30 – 12h 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE 13h – 17h	9h30 – 12h 13h – 17h	FERMÉE

Les déchèteries sont fermées les jours fériés



LES DERNIÈRES ENTRÉES SE FONT
15 MINUTES AVANT L'HEURE DE FERMETURE

Votre Communauté de Communes vous informe en temps réel, avec l'application mobile

MA MAIRIE EN POCHE



Flashez avec votre smartphone pour télécharger puis sélectionnez « Pays du Vermandois »



ANDROID



iOS

LE PETIT COIN CUISINE

MACARONS SALES AU SAUMON FUME



Préparation : 40 min

Cuisson : 15 min

Repos : 1 h

Ingrédients pour 20 à 25 macarons :

Pour les macarons : 120 g de sucre glace, 80 g de poudre d'amande, 1/2 cuillère à café de mélange 4 épices pour pain d'épices (cannelle, muscade, gingembre, girofle...), 5 g de cacao en poudre non sucré, 2 blancs d'œuf (80 g), 1 pincée de sel, 60 g de sucre en poudre, 1 pointe de colorant orange.

Pour la ganache au saumon fumé : 100 g de saumon fumé, 120 g de mascarpone.

Préparation :

Débutez la recette par la préparation des coques de macarons.

1. A l'aide d'un mixeur, mixez le sucre glace avec la poudre d'amande, le cacao et le mélange 4 épices afin d'obtenir une fine poudre. Tamisez le tout afin d'ôter les grains d'amande.
2. Montez les blancs d'œuf en neige ferme avec le sel. Serrez les blancs avec le sucre en poudre et continuez à faire monter les blancs afin d'obtenir une meringue bien lisse et brillante. Ajoutez une pointe de colorant jaune tout en laissant tourner le batteur.
3. Passez au mélange. A l'aide d'une maryse, incorporez la poudre à la meringue en prenant soin de soulever délicatement la pâte de haut en bas pour ne faire retomber que très légèrement les blancs d'œufs. Vous obtiendrez une pâte brillante et un peu plus liquide. Pensez à ne pas trop mélanger au risque de casser les blancs.
4. Sur un tapis de cuisson ou sur feuille sulfurisée, pochez les coques à l'aide d'une poche à douille munie d'une douille de 8 mm. Laissez reposer et croûter la pâte pendant 1h à température ambiante.
5. Enfouez pour 12 à 15 minutes de cuisson dans le four préchauffé à 145°C (avec option chaleur tournante). Laissez refroidir.
6. Pendant que les coques refroidissent, réalisez la ganache. Mixez le mascarpone avec le saumon fumé afin d'obtenir une préparation bien homogène. Garnissez ensuite les macarons lorsque les coques sont bien refroidies.

VERRINES DE FOIE GRAS ET HARICOTS TARBAIS

Préparation : 20 min

Cuisson : 1 h 02 min

Repos : 12 h

Ingrédients pour 6 verrines :

100 g de Haricots Tarbais secs, 8 tranches de foie gras à poêler, Piment d'Espelette, Sel, poivre, Quelques pluches de cerfeuil

Préparation :

1. Mettez les haricots tarbais dans un saladier et couvrez d'eau. Laissez tremper 12h puis rincez-les et égouttez-les.
2. Faites-les cuire 1h à petits bouillons dans de l'eau non salée. Egouttez-les.
3. Salez le foie gras et faites-le cuire dans une poêle bien chaude, sans ajouter de matière grasse. Saisissez-le 1 min de chaque côté. Retirez-le de la poêle et réservez.



4. Prélevez une bonne poignée de haricots et faites-les revenir dans la poêle dans la graisse de canard, jusqu'à ce qu'ils croustillent.
5. Réservez 2 tranches de foie gras. Mixez le foie gras et les haricots restants jusqu'à avoir une purée. Ajoutez une petite cuillerée de graisse de foie gras. Salez et poivrez.
6. Répartissez la purée haricots tarbais foie gras dans des petites verrines. Répartissez les haricots croustillants et un petit morceau de foie gras dessus.
7. Décorez d'une pluche de cerfeuil et servez tiède.

CAILLES ROTIES AUX FRUITS SECS, SAUCE PORTO



Préparation : 5 min

Cuisson : 30 min

Ingrédients pour 6 personnes :

6 cailles, 2 oignons, 15 dattes, 70 g de pistaches décortiquées, 3 cuillères à soupe de pignon de pin, 1 cuillère à café de cannelle en poudre, 10 cl de porto, Sel, poivre.

Préparation :

1. Pelez et ciselez les oignons. Coupez les dattes en deux. Concassez les pistaches.
2. Faites dorer les oignons dans une grande sauteuse avec un filet d'huile d'olive. Ajoutez les cailles et faites-les dorer de tous les côtés.
3. Ajoutez les fruits secs, la cannelle et mouillez avec 30 cl d'eau. Laissez cuire 15 min à couvert.
4. Déglacez avec le porto et faites réduire à feu vif.

BUCHES DE NOEL CAFE-CHOCOLAT

Préparation : 40 min

Cuisson : 10 min

Ingrédients pour 6 à 8 personnes :

Pour le biscuit : 4 œufs, 100 g de sucre, 100 g de farine, 10 g de cacao amer en poudre.

Pour le sirop : 15 cl d'eau, 60 g de sucre.

Pour la crème : 40 cl de crème fraîche entière, 1 cuillère à soupe d'arôme de café.

Préparation :

1. Préchauffez le four à 200°C (thermostat 7, 400°F).
2. Cassez les œufs dans un saladier en verre ou en inox et placez-le sur un bain-marie. Ajoutez le sucre. Battez le tout au batteur électrique jusqu'à obtenir un mélange mousseux. Ajoutez à la main la farine tamisée avec le cacao.
3. Versez la pâte sur une plaque à pâtisserie rectangulaire recouverte de papier sulfurisé ou un moule à génoise et enfournez 8 à 10 min.
4. A la sortie du four, démoulez le biscuit sur un torchon propre et roulez le biscuit sur lui-même. Laissez-le refroidir.
5. Pendant ce temps, préparez le sirop : faites chauffer l'eau et le sucre. Retirez du feu au premier bouillon.
6. Au dernier moment, battez la crème fraîche en chantilly et incorporez-lui l'arôme de café.
7. Déroulez le biscuit, imbibe-le de sirop et répartissez la crème.
8. Roulez le biscuit, coupez les extrémités et répartissez la crème restante. Dessinez des traits à l'aide d'une fourchette pour représenter l'écorce. Servez sans attendre.



AIDE-MEMOIRE

Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

A Lempire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

Services Médicaux

Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. LENGLET, Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beurevoir.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.2.2.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beurevoir.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	03.23.09.53.52.
LEGUILLIER Laurence à Roisel.....	03.23.86.67.07.
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.23.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

Osthéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	03.22.86.84.36.
---------------------------	-----------------

Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	06.63.03.55.18.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	08.91.65.91.11.

Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------

FELICITATIONS

à



Lola ANFRAY

Passage en 6ème au collège

Gaston Boucourt de Roisel

Lorenzo ALVES DA SILVA

Passage en 6ème au collège

Gaston Boucourt de Roisel

Dylan FAGLAIN DOLLEZ

Réussite au Brevet des collèges

Passage en seconde générale

au Lycée Pierre Mendès France

à Péronne

Pleine réussite à eux pour
la suite de leurs études

